

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

RESTRICTED

TBT/Notif.89.278

29 novembre 1989

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.4.

1. Partie à l'Accord adressant la notification: <u>TCHECOSLOVAQUIE</u>
2. Organisme responsable: Direction fédérale de la normalisation et des mesures
3. Notification au titre de l'article 2.5.2 [X], 2.6.1 [], 7.3.2 [], 7.4.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH, sinon position du tarif douanier national): Moteurs électriques d'une puissance n'excédant pas 1 000 W (SH 85.01)
5. Intitulé: ON 35 0060 Machines électriques tournantes. Moteurs électriques de faible puissance. Prescriptions techniques générales. Méthodes d'essai (équivalent à ST SEV 6337-88).
6. Teneur: La norme ON 35 0060 est fondée sur la norme CSN 35 0000, première partie (équivalent à la norme CEI 34-1-1983, ainsi qu'à la norme ST SEV 6338-88). Elle définit des prescriptions plus détaillées pour les moteurs électriques de faible puissance (jusqu'à 1 000 W).
7. Objectif et justification: Spécifications en complément des prescriptions de la norme CSN 35 0000, première partie (équivalent à CEI 34-1-1983)
8. Documents pertinents: CEI 34-1-1983
9. Dates projetées pour l'adoption et l'entrée en vigueur: 1er juillet 1990
10. Date limite pour la présentation des observations: 31 août 1989
11. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse d'un autre organisme: